

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



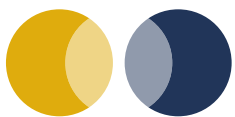
Terre de jeu & d'équilibre

N°770 - ÉDITION DU 22 MAI 2026



COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des Compétitions - Section Féminines
- Football Animation
- Football Animation - Section Féminines
- FMI
- Futsal
- CDIF
- Terrains et Installations sportives



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 18 MAI 2026 - 14h00

Présents : JL. Faugeron - JF. Budet - J. Letellier

Assiste: E. Kont

Excusés : R. Dati - C. Macina-M. Bailliez-
J.Garcia.Dantas

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.





EVOCAATION

REPRISE DOSSIER SAINT-PRIX

Objet : Match 53522190 du 10/05/2026 U18 D1 ST PRIX ES 21 / ST BRICE FC 22.

Demande d'évocation formulée par le club de **ST PRIX ES** en date du **10/05/2026**, reprise par le club de **FRANCONVILLE FC** par son mail du 12/05/2026, au motif que le joueur **Khaled A. licence 9604550812** du club de **ST BRICE FC** est susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre citée en objet.

Le club de **ST BRICE FC** n'a pas répondu dans les délais,

La Commission maintient la recevabilité et le fondement de la demande d'évocation du club de **SAINT-PRIX AS**.

Le joueur **Khaled A. licence 9604550812** du club de **ST BRICE FC** était bien en état de suspension, date d'effet le 20/04/2026 et ne pouvait donc pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **ST BRICE FC 22** pour en attribuer le gain à l'équipe de **ST PRIX ES 21** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif.

« 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »

ST PRIX ES 21 : 1 but 3 points

ST BRICE FC 22 : 0 but -1 point

FRAIS DE DOSSIER

ST PRIX ES : CREDIT 43,50€

ST BRICE FC : DEBIT 53,50

AMENDE

ST BRICE FC : DEBIT 100€ inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match

De plus, la Commission inflige un match de suspension au joueur **Khaled A. licence 9604550812** du club de **ST BRICE FC** à compter du 25/05/2026.





DOSSIERS ERMONT AS

Objet : Match 54606306 du 09/05/2026 U15 D2 Gr B ARGENTEUIL RC 2 / OSNY FC 1.

Demande d'évocation formulée par le club de **ERMONT AS** en date du **18/05/2026**, au motif que le joueur **Amir Z. licence 254851804** du club de **ARGENTEUIL RC** est susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre citée en objet.

La Commission dit demande d'évocation recevable, le joueur **Amir Z. licence 2548051804** est suspendu en date d'effet du **20/04/26**.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ARGENTEUIL RC** sur l'inscription sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet du joueur cité ci-dessus.

Réponse attendue le 25/05/2026 12h.

FRAIS DE DOSSIER

ERMONT AS : DEBIT 43,50€

Objet : Match 53522175 du 19/04/2026 U18 D1 Gr Unique OSNY FC 21 / ERMONT AS 21.

Demande d'évocation formulée par le club de **ERMONT AS** en date du **15/05/2026**, au motif que le joueur **Mathis H. licence 2547385514** du club de **OSNY FC** est susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre citée en objet.

La Commission dit demande d'évocation recevable, le joueur **Mathis H. licence 2547385514** est suspendu en date d'effet du **30/03/26**.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **OSNY FC** sur l'inscription sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet du joueur cité ci-dessus.

Réponse attendue le 25/05/2026 12h.

FRAIS DE DOSSIER

ERMONT AS : DEBIT 43,50€





DOSSIER CORMEILLAIS ACS

Objet : Match 54679468 du 19/04/2026 +45 Critérium Gr A ENTENTE SSG 35 / CORMEILLAIS ACS 35.

Demande d'évocation formulée par le club de **CORMEILLAIS ACS** en date du **18/05/2026**, au motif que le joueur **Wadji D. licence 9604995348** du club de **ENTENTE SSG 35** est susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre citée en objet.

La Commission dit demande d'évocation recevable mais non fondée, le joueur **Wadji D. licence 9604995348** n'était pas en état de suspension au jour de la rencontre désignée en objet. Il pouvait donc être inscrit sur la feuille de match.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER

CORMEILLAIS ACS : DEBIT 43,50€





DOSSIER JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL

Objet : Match 54766990 du 11/05/2026 Séniors Futsal D3 ENGHIEU DEUIL JEUNES 1 / VEMARS ST WITZ FCL 1.

Demande d'évocation formulée par le club de **JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL** en date du **12/05/2026**, au motif que le joueur **Naim O. licence 2546964795** du club de **VEMARS ST WITZ** est susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre citée en objet.

La Commission dit demande d'évocation recevable et demande au secrétariat de convoquer pour le **lundi 01 JUIN 2026 à 18H** les personnes suivantes :

L'arbitre officiel de la rencontre Paul W. licence 2548489448 et son représentant légal ;

L'arbitre assistant 1 de la rencontre Mohamed B. licence 2339999009 ;

Le Délégué officiel de la rencontre Silemane M. licence 2544153219

Pour VEMARS ST WITZ FC :

Le Président ou son représentant

Mamadou D. licence 22388069122, éducateur

Florian S. licence 2547268573, capitaine

Mehdi B. licence 2548206289, joueur inscrit sous le n° 13

Naim O. licence 2546964795 et son représentant légal, joueur

Pour ENGHIEU DEUIL JEUNES 1:

Le Président ou son représentant,

Wilbert D. licence 2544005561, éducateur

Zakaria B. licence 2545335332, capitaine

FRAIS DE DOSSIER

JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL : DEBIT 43,50€

RÉSERVES

RAS

RÉCLAMATION

RAS





COURRIER CLUB

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

DEMANDE EXPRIMÉE PAR ST OUEN L'AUMONE AS

Le club de **ST OUEN L'AUMONE AS** demande l'homologation d'un tournoi:
U10 prévus en date du 13/06/2026

DEMANDE EXPRIMÉE PAR JOUY LE MOUTIER FC

Le club de **JOUY LE MOUTIER FC** demande l'homologation des tournois :

U8-U9 prévu en date du 24/05/2026.

DEMANDE EXPRIMÉE PAR COSMO TAVERNY

Le club de **COSMO TAVERNY** demande l'homologation des tournois:

U11-U12 prévus en date du 06/06/2026

U13 prévus en date du 07/06/2026

U13F prévus en date du 07/06/2026

U15F prévus en date du 07/06/2026

DEMANDE EXPRIMÉE PAR HERBLAY ES

Le club de **HERBLAY ES** demande l'homologation des tournois :

U8-U9 prévus en date du 23/05/2026.

U11F-U13F prévus en date du 30/05/2026.

U12 prévu en date du 13/06/2026.

U10-U11 prévus en date du 20/06/2026.

Les dossiers des clubs ci-dessus sont complets, la commission dit TOURNOIS HOMOLOGUÉS.

Néanmoins, la Commission tient à rappeler qu'à compter de la saison prochaine, toute demande d'homologation de tournois non fournie dans le délai d'un mois précédant le jour du tournoi, ne sera plus prise en compte.

Merci aux clubs de tenir compte de cette information

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine séance : lundi 01/06/2026 à 14h.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 19 MAI 2026

Présents : M. Podan-Mavounzy (Président)- Pézière- Cokgul

Assiste : M. Macina (Comité de Direction)

Excusée : Mme Baudry- Mme Sylvestre

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL

MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).**





Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, aucune rencontre de championnat ne sera reportée, sauf pour un évènement exceptionnel. Nous vous invitons donc à prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser et disputer vos matchs en retard dans les meilleurs délais, y compris en semaine.

Nous comptons sur votre sens des responsabilités et votre collaboration.

Art. 10.3 du RS du DVOF

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

REMERCIEMENTS ARBITRES

M. JEBBOURI Mehdi

MATCH PERDU PAR ERREUR ADMINISTRATIVE

U15 D1

AS sarcelles 3 / Cosmo Taverny

Match n° 53518703 du 16/05/2026

Suite au rapport de l'arbitre, la commission décide match perdu par erreur administrative au club de l'AAS Sarcelles pour défaut de remise en état de l'équipement (article 40.2 du RS) :

AAS Sarcelles 0 but 0 pts

Cosmo Taverny 0 but 3 pts

1er APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

SENIORS D2 Poule B

Match n° 53526602

Gonesse RC / Mery Meriel FC du 17/05/2026

SENIORS D4 Poule C

Match n° 54557673

Montmorency FC / Neuville sur Oise du 17/05/2026

CDM D1

Match n° 54135125

Franconville FC / Adamois OL du 17/05/2026



**U16 D2 Poule A**

Match n° 53522728

ST Leu FC / Deuil Enghien FC 17/05/2026

U16 D4

Match n° 54849472

Arnouville FAS / Auvers Ennery FC 17/05/2026

U14 D4 Poule A

Match n° 53520972

Fosses FU /Cormeillais ACS 16/05/2026

U14 D4 Poule B

Match n° 53572204

Cosmo Taverny/ES Herblay 16/05/2026

U14 D4 Poule C

Match n° 54456049

Champagne 95 SFC /Survilliers Avenir 16/05/2026

U14 D5 Poule B

Match n° 54455895

Sarcelles AAS /Gonesse RC 16/05/2026

U14 D5 Poule C

Match n° 53715623

Groslay FC /Champagne 95 SFC 16/05/2026

U14 D2 Poule B

Match n° 53520881

Bezons USO /St Ouen L'Aumône AS 16/05/2026

1er FORFAIT AVEC AMENDE**MONTMAGNY FC**

SENIORS D4 Poule C

Match n° 54557672

PUISEUX LOUVRES 95 2 / MONTMAGNY FC 2 du 17/05/2026

PUISEUX LOUVRES 95 2 5 buts 3 pts

MONTMAGNY FC 2 0 but -1pt

Amende MONTMAGNY FC 30€

GARGES FCM

SENIORS D4 Poule B

Match n° 54557233

GARGES FCM 3 / THILLAY VAUD'HERLAND 2 du 17/05/2026

GARGES FCM 3 5 buts 3 pts

THILLAY VAUD'HERLAND 2 0 but -1 pt

Amende THILLAY VAUD'HERLAND 2 30€





GARGES FCM

U14 D2 Poule B

Match n° 53520880

GARGES FCM 21 / OSNY FC 21 du 16/05/2026

GARGES FCM 21 0 but -1 pt

OSNY FC 21 5 buts 3 pts

Amende GARGES FCM 30€ * 3= 90€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

MARLY ES

U16 D2 Poule A

Match n° 53522727

SARCELLES AAS / MARLY ES du 17/05/2026

SARCELLES AAS 5 buts 3 pts

MARLY ES 0 but -1 pt

Amende MARLY ES 30€ * 3= 90€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

PONTOISIENNE JS

SENIORS D2 Poule B

Match n° 53526603

CHAMPAGNE 95 SFC / PONTOISIENNE JS du 17/05/2026

CHAMPAGNE 95 SFC 5 buts 3 pts

PONTOISIENNE JS 0 but -1 pt

Amende PONTOISIENNE JS 30€ * 3= 90€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

2ème FORFAIT AVEC AMENDE

VALLEE DU SAUSSERON

ANCIENS D4

Match n° 54609789

FOSSES FU 32 / VALLEE DU SAUSSERON ES 32 du 17/05/2026

FOSSES FU 32 3 pts 5 buts

VALLEE DU SAUSSERON ES 32 0 but -1pt

Amende VALLEE DU SAUSSERON 35€

NEUVILLE S/Oise AS

U14 D4 Poule A

Match n° 53521239

SARCELLES AAS 6 / NEUVILLES S/Oise AS 21 du 16/05/2026

SARCELLES AAS 6 5 buts 3 pts

NEUVILLE S/Oise AS 21 0 but -1 pt

Amende NEUVILLE S/Oise AS 35€ * 3= 105€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

GARGES FCM

U18 D1

Match n° 53522194

GARGES FCM 1 / St PRIX ES du 17/05/2026

GARGES FCM 21 0 but -1 pt

St PRIX ES 5 buts 3 pts

Amende GARGES FCM 35€ * 3= 105€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)





AUVERS ENNERY FC

SENIORS D3 Poule B

Match n° 53567528

PIERRELAYE FC 1 / AUVERS ENNERY FC 1 du 17/05/2026

PIERRELAYE FC 1 5 buts 3 pts

AUVERS ENNERY FC 1 0 but -1 pt

Amende AUVERS ENNERY FC 35€ * 3= 105€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

BOUFFEMONT ACF

SENIORS D3 Poule A

Match n° 53567260

VIARMES ASNIERES OL 1 / BOUFFEMONT ACF 1 du 17/05/2026

VIARMES ASNIERES OL 1 3 pts 5 buts

BOUFFEMONT ACF 1 0 but -1pt

Amende BOUFFEMONT ACF 35€ * 3= 105€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

BELLOY St MARTIN AS

ANCIENS D4

Match n° 54609790

PISCOP MOISELLES AS 31 / BELLOY St MARTIN ASC 32 du 17/05/2026

PISCOP MOISELLES AS 31 3 pts 5 buts

BELLOY St MARTIN ASC 32 0 but -1pt

Amende BELLOY St MARTIN ASC 35€

PIERRELAYE FC

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610595

PIERRELAYE FC 3 / ARGENTEUIL FC 3 du 17/05/2026

ARGENTEUIL FC 3 3 pts 5 buts

PIERRELAYE FC 3 0 but -1pt

Amende PIERRELAYE FC 35€

BEZONS USO

U18 D3 Poule A

Match n° 54792529

CHAMPAGNE 95 SFC 22 / BEZONS USO 22 du 17/05/2026

CHAMPAGNE 95 SFC 22 5 buts 3 pts

BEZONS USO 22 0 but -1 pt

Amende BEZONS USO 35€

3ème FORFAIT AVEC AMENDE

ARNOUVILLE FAS

SENIORS D4 Poule C

Match n° 54557674

ARNOUVILLE FAS 2 / Chaumontel LUZARCHES 2 du 17/05/2026

CHAUMONTEL LUZARCHES 2 5 buts 3 pts

ARNOUVILLE FAS 2 0 but -1 pt

Amende ARNOUVILLE FAS 2 45€



**GARGES FCM**

U14 D5 Poule A

Match n° 54426007

GARGES FCM 23 / HERBLAY ES 23 du 16/05/2026

GARGES FCM 23 0 but -1 pt**FOSES FU 2** 5 buts 3 pts

Amende GARGES FCM 45€

BEAUCHAMP AS

U18 D3 Poule C

Match n° 54795621

BEAUCHAMP AS 22 / GOUSSAINVILLE FC 22 du 10/05/2026

BEAUCHAMP AS 22 0 but -1pt**GOUSSAINVILLE FC 22** 3 pts 5 buts

Amende BEAUCHAMP AS 45€

FONTENAY EN PARISIS

SENIORS D3 Poule B

Match n° 53567527

ADAMOIS OL / Fontenay en Parisis du 17/05/2026

ADAMOIS OL 3 pts 5 buts**FONTENAY EN PARISIS** -1 pts 0 but

Amende FONTENAY EN PARISIS 45€*3 = 135€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

GARGES FCM

U16 D3 Poule C

Match n° 53558491

HERBLAY ES 21 / GARGES FCM 21 du 17/05/2026

HERBLAY ES 21 5 buts 3 pts**GARGES FCM 21** 0 but -1 pt

Amende GARGES FCM 45€ * 3= 135€ (amende triplée dans les 3 dernières journées)

FORFAIT GENERAL**ARNOUVILLE FAS 2**

SENIORS D4 Poule C

GARGES FCM

U14 D5 Poule A

BEAUCHAMP AS

U18 D3 Poule C

FONTENAY EN PARISIS

SENIORS D3 Poule B

GARGES FCM

U16 D3 Poule C





Secrétaire de Séance
M. Pascal PEZIERE

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY





20 COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 19 mai 2026

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

INFORMATIONS

Plays-off seniors F à 8, demie finale du 22/05/2026 à 20h30

Match 1 : CHAMPAGNE SFC 95 1 reçoit BELLOY-ST MARTIN ASC 1

Match 2 : BEAUCHAMP AS 1 reçoit : Ent VAFF-GROSLAY 2

Vainqueur match 1 et match 2 s'affronte en finale le samedi 06 juin 2026

Perdant match 1 et match 2 s'affrontent pour les troisièmes et quatrièmes places (sans arbitre officiel) le 29 mai 2026

Matchs de classement du 22/05/2026, sans arbitre officiel

Match 3 : AUVERS-ENNERY FC 1 reçoit Ent BEAUMONT-MOURS

Match 4 : GAFEPB 1 reçoit FOSSES FU 1

Exclu : CHAUMONTEL-LUZARCHES AS1





du 05/06/2026 à 20h30

Match 1 : perdant match1 reçoit perdant match2

Match 2 : gagnant match3 reçoit gagnant match4

Match 3 : perdant match 3 reçoit perdant match 4

Classé 9ième : CHAUMONTEL-LUZARCHES AS

COURRIERS DES CLUBS

CHAUMONTEL-LUZARCHES 1

Senior poule A

Mail du 13/05/26

Journée 5, Match 55305398 du 13/02/2026 reporté le 24/04/26 reçoit FOSSES FU1

Le 19 mai 2026 : Nous n'avons pas d'accès composition d'équipe dans le logiciel de gestion.

Le match a été joué, résultat 0 – 4 en faveur de Fosses FU 1

Annulation des forfaits avisés

Envoyer copie de la feuille de match svp

AUVERS ENNERY FC 1

Senior F poule A

Mail du 14/05/26

Match de classement du 22/05/26 contre Ent BEAUMONT-MOURS

Match reporté le 29/05/2026 à 20h

Accord des clubs

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

RAS

RENCONTRES REPORTEES

23/05/26

ST PRIX ES 1

U18F poule A

Mail du 11/05/26

Journée 2, Match 55389244 du 14/03/2026 se déplace à ADAMOIS OL 1

Match reporté le 23/05/26 à 16h00

Motif : manque d'effectif

Accord des clubs

29/05/26

AUVERS ENNERY FC 1

Senior F poule A

Match inversé sur les installations de Ent BEAUMONT-MOURS

Match de classement 55645600 du 22/05/26 contre Ent BEAUMONT-MOURS

Match reporté le 29/05/2026 à 20h30

Accord des clubs

1^{ier} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

2^{ième} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS





FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

Adamois OL 1

U18F poule A

Mail du 15/05/26

Journée 2, Match 55389249 du 04/04/2026 reçoit FOSSES FU 1

Match reporté le 16/05/26 à 16h00

1^{er} forfait : **Amende 30€**





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 18 MAI 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Le Nagard – M Joseph – M Rabia

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : M Lomba – M Sénécal

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

AJED : Mail du 17 05 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire des rencontres de critérium U10 – Série 3, à savoir :

Match n° 55376150 : AJED 23 vs ENTENTE SSG 24 – poule C à 9h00

Match n° 55376043 : AJED 21 vs ENTENTE SSG 22 – poule A à 10h30

Match n° 55376105 : AJED 22 vs ENTENTE SSG 23 – poule B à 10h30

A titre exceptionnel la commission valide ces modifications mais vous rappelle toutefois que ces demandes doivent être effectuées vis FOOTCLUB afin d'obtenir l'accord du club adverse.

BEZONS USO : Mail du 15 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes 21 & 22 sur matchs n° 55376042 & n° 55376104 – critérium U10 série 3 poules A & B vs GOUSSAINVILLE FC du 23/05/26.

CERGY PONTOISE FC : Mail du 18 05 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 6 sur match n° 55378804 – critérium U11 - série 2 poule A à MONTMORENCY FC 2 du 23/05/26

CHAMPAGNE SFC : Mail du 18 05 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 23/05/26.

ERMONT AMS : Mail du 15 05 26

Pris note de la confirmation de la participation de vos 4 équipes U7/U7 à la JND du 13/06/26 à GONESSE.

EZANVILLE US : Mail du 17 05 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644265 – critérium U13 - 3^{ème} phase série 1 vs GOUSSAINVILLE FC du 23/05/26

MAGNY FC : Mail du 18 05 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 23/05/26. Le centre est transféré dans son intégralité sur les installations de PIERRRELAYE FC.





MONTIGNY FC : Mail du 18 05 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire de la rencontre de critérium U10 – Série 3, à savoir :
Match n° 55376153 : MONTIGNY FC 23 vs BEAUCHAMP AS 23 – poule C à 11h00

MONTIGNY FC : Mail du 15 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau à BEAUCHAMP AS du 23/05/26

MONTIGNY FC : Mail du 15 05 26

Pris note de votre demande de participer à la JND le matin et non l'après-midi. Après vérification, la commission accepte ce changement.

PERSAN US : Mail du 17 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau à ROISSY US du 23/05/26

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 17 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur plateau du 23/05/26 et de vos équipes 1 & 2 – critérium U13 3^{ème} Phase vs ENTENTE BEAUMONT MOURS du 23/05/26

ST PRIX ES : Mail du 12 05 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 23/05/26. Le centre est transféré dans son intégralité sur les installations de PIERRRELAYE FC.

VEXIN AS : Mail du 18 05 26

Pris note de votre information concernant votre participation à la JND du 14/06/26. La commission vous rappelle que c'est un moment festif fédéral. Il n'y a pas de compétitions ce jour-là, que des rencontres sans enjeux, pour le plaisir de jouer, des ateliers festifs. Les enfants repartent avec un goûter et un cadeau.

VILLIERS FC : Mail du 15 05 26

Pris note de la confirmation de la participation de vos 4 équipes U7/U7 à la JND du 13/06/26 à GONESSE.

INFORMATION DOCUMENTS PLATEAUX

La commission vous rappelle que tous les documents relatifs aux plateaux : feuille récapitulative ou feuille de présence, **doivent impérativement être déposés par les clubs directement dans FAL.**

Suite aux appels des différentes feuilles, la commission vous précise qu'il ne faut en aucun cas les transmettre au secrétariat du DVOF.

En l'absence de des documents réclamés, le club sera amendé en fonction de l'annexe financière.

INFORMATION IMPORTANTE PLATEAUX

Lors de la réunion du dernier Comité Directeur, ce dernier a décidé d'élargir la prise en charge des goûters aux plateaux U8 & U9 et ce depuis le 01/01/2026.

Le mode de remboursement est donc identique à celui des plateaux U6/U7 :

- toutes les feuilles de présence et feuille récapitulative déposées dans FAL
- envoi de la facture d'achat des goûters par mail à : secretariat@district-foot95.fff.fr

Le remboursement à hauteur de 50% par enfant présent, se fera sur le compte club.

PLATEAUX FIN DE SAISON

La commission vous rappelle que, conformément au calendrier annuel, le dernier plateau U6/U7 aura lieu le Samedi 23 Mai 2026. Les centres sont visibles dès maintenant sur le site du DVOF.





Aussi la commission demande aux clubs désignés d'envoyer rapidement un mail au secrétariat du DVOF en cas d'impossibilité de recevoir un centre à cette date ainsi que les clubs dont les équipes seraient absentes ce week-end.

Pour rappel également le dernier plateau U8 se tiendra le Samedi 30 Mai de même que pour les U9 en format à 8. La commission demande également aux clubs qui ne peuvent recevoir un centre U8 ou U9 (à 8) de le signaler rapidement par mail ainsi qu'en cas d'absence de leurs équipes.

CHALLENGES U10 & U11

Finale Départementale du Samedi 30 Mai 2026

La phase finale des Challenges U10 & U11 aura lieu Samedi 30 Mai 2026 sur les installations du club de CERGY PONTOISE FC.

Les équipes sont attendues pour **8h30**, munies d'un jeu de maillots numérotés ainsi que de leur feuille de présence dûment complétée (si changement de joueurs) ainsi que la liste des joueurs ou joueuses licencié(es) issue de Footclubs (avec la photo).

Le tirage au sort des premières rencontres a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire en visioconférence du lundi 18 Mai 2026.

A l'issue de la journée, les équipes U11G classées 1^{ère} et 2^{ème} ainsi que l'équipe U11F classée 1^{ère} seront qualifiées pour la Finale Régionale qui aura lieu le 20 Juin 2026 sur les installations du club de TRAPPES (78)

U11 F

POULE A	POULE B
CERGY PONTOISE FC 1	ENTENTE SSG SOISY AM FC 1
ERMONT AMS 1	FRANCONVILLE FC 1
AJED 1	SARCELLES AAS 1
MERY MERIEL FC 1	ST OUEN AS 1

U11

POULE A	POULE B
MONTIGNY FC 1	ERMONT AMS 3
SARCELLES AAS 1	ST OUEN AS 1
VILLIERS FC 1	ARGENTEUIL RC 1
ST BRICE FC 1	PERSAN US 1





U10

POULE A

POULE B

VILLIERS FC 1	ARGENTEUIL RC 1
SARCELLES AAS 1	MARLY ES 1
ARGENTEUIL FC 1	ERAGNY FC 1
MERY MERIEL FC 1	ERMONT AMS 3

CRITERIUM U13 – 3^{ème} Phase

Ci-dessous la liste des rencontres prévues pour les 23 & 30 Mai 2026.

	Match du 23/05	Match du 30/05
Série 1	BELLOY ST MARTIN ASC / CHAMPAGNE SFC	CHAUMONTEL LUZ. AS / BELLOY ST MARTIN ASC
	BRUYERES BERNES USM / MERY MERIEL FC	CHAMPAGNE ASF / BRUYERES BERNES USM
	CHAUMONTEL LUZ. AS / SURVILLIERS AVENIR	SURVILLIERS AVENIR / ROISSY US
	CORMEILLAIS ACS / MONTMAGNY FC	PIERRELAYE FC / CORMEILLAIS ACS
	COURDIMANCHE AS / MENU COURT AS	ST OUEN AS / COURDIMANCHE AS
	DEUIL ENGHIEU FC / SOISY AM FC	GONESSE RC / DEUIL ENGHIEU FC
	EAUBONNE CSM / ERMONT AMS	GAFEPB / EAUBONNE CSM
	ERAGNY FC / ST OUEN AS	MENU COURT AS / ERAGNY FC
	EZANVILLE US / GOUSSAINVILLE FC	GROSLAY FC / EZANVILLE US
	MAGNY FC / VALLEE DU SAUSSERON	VEXIN AS / MAGNY FC
	ROISSY US / GONESSE RC	PARMAIN AC / VEMARS ST WITZ FC
	MONTSOULT BAILLET US / PARMAIN AC	MERY MERIEL FC / MONTSOULT BAILLET US
	VIARMES ASNIERES OL / VEMARS ST WITZ FC	VIARMES ASNIERES OL / ST PRIX ES
	ST PRIX ES / GROSLAY FC	VALLEE DU SAUSSERON / MARCOUVILLE CITY CPA
	MARVOUVILLE CITY CPA / VEXIN AS	MONTMAGNY FC / SOISY AM FC
	GAFEPB / PIERRELAYE FC	GOUSSAINVILLE FC / ERMONT AMS
Série 2	ADAMOIS OL / COSMO TAVERNY	ERMONT ACF / AUVERS ENNERY FC
	ARGENTEUIL FC / BEZONS USO	COSMO TAVERNY / ARGENTEUIL FC
	ARGENTEUIL RC / ENTENTE SSG	BEAUCHAMP AS / BEZONS USO
	CERGY PONTOISE FC / FRANCONVILLE FC	ENTENTE SSG / FRANCONVILLE FC
	BEAUCHAMP AS / AUVERS ENNERY FC	ARGENTEUIL RC / OSNY FC
	OSNY FC / HERBLAY ES	HERBLAY ES / JOUY FC
	JOUY FC / MONTIGNY FC	VAUREAL FCM / MONTIGNY FC
	ST LEU FC / VAUREAL FCM	SARCELLES AAS / ST LEU FC
	ST BRICE FC / SARCELLES AAS	GARGES FCM / PUISEUX LOUVRES FC
	PUISEUX LOUVRES FC / ENT BEAUMONT MOURS	ENT BEAUMONT MOURS / VILLIERS FC
	GARGES FCM / MONTMORENCY FC	ST BRICE FC / MONTMORENCY FC
	VILLIERS FC / ERMONT ACF	ADAMOIS OL / CERGY PONTOISE FC





JND 2026

La Journée Nationale des U6/U7 se déroulera le Samedi 13 Juin matin et après-midi sur les installations du club de GONESSE RC

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer leur nombre d'équipes qui participera à cette journée suivant la répartition ci-dessous :

CLUBS	Samedi 13/06	
	Matin	Après-Midi
ADAMOIS OL		4
AJED		4
ARGENTEUIL FC		5
ARGENTEUIL RC	4	
ARNOUVILLE FAS		4
ARONVILLE FC		1
AUVERS ENNERY FC	4	
BEAUCHAMP AS		3
BELLOY ST MARTIN ASC	2	
BEZONS USO	2	
BOUFFEMONT ACF		2
BRUYERES BERNES USM	3	
CERGY PONTOISE FC		10
CHAMPAGNE SFC		4
CHARS AS	1	
CHAUMONTEL LUZARCHES AS		2
CORMEILLAIS ACS	5	
COSMO TAVERNY	6	
COURDIMANCHE AS		4
DEUIL ENGHIEU FC	2	
DOMONT FC	2	
EAUBONNE CSM		4
ECOUEU FC	4	
ENTENTE BEAUMONT MOURS	3	
ENTENTE SSG	5	
ERAGNY FC		5
ERMONT ACF	4	
ERMONT AMS	4	
EZANVILLE US	1	
FONTENAY FC	2	
FOSSÉS UF	4	





CLUBS	Same di 13/06	
	Matin	Après-Midi
FRANCONVILLE FC	10	
FRETTOISE ES		2
GARGES FCM	4	
GONESSE RC		8
GOUSSAINVILLE FC		4
GROSLAY FC		4
HERBLAY ES		2
JOUY FC	8	
MAGNY FC		
MARCOUVILLE CITY CPA	4	
MARLY ES	3	
MENUCOURT AS	2	
MERY MERIEL FC		4
MONTIGNY FC	4	
MONTMAGNY FC	5	
MONTMORENCY FC	2	
MONTSOULT BAILLET US		4
NEUVILLE AS		2
OSNY FC	5	
PARMAIN AC		1
PERSAN US	2	
PIERRELAYE FC		5
PONTOISIENNE JS	3	
PUISEUX LOUVRES FC	4	
ROISSY US	2	
SARCELLES AAS	4	
SOISY AM FC		6
ST BRICE FC		4
ST LEU FC		4
ST QUENAS	8	
ST PRIX ES		2
SURVILLIERS AVENIR		2
THILLAY ESM		2
VALLEE DE SAUSSERON	2	
VAUREAL FCM		5
VEMARS ST WITZ FC		2
VEXIN AS		3
VIARMES ASNIERES OL	3	
VILLIERS FC	4	





INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7 – U8 & U9. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9^{ème} jour qui suit le plateau
Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant les plateaux U6/U7 – U8 & U9.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT

AMENDES

MERY MERIEL FC : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à FRETTOISE ES le 21/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

PIERRELAYE FC : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre du plateau à VAUREAL FCM le 28/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

BRUYERES BERNES USM : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à BRUYERES BERNES USM le 11/04/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€





PONTOISIENNE JS : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à CERGY PONTOISE FC le 11/04/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€

PIERRELAYE FC : Non réception de la feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à PIERRELAYE FC le 11/04/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€ x 2 = 104€

EVENEMENTS FIN DE SAISON

Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026 sur les installations du club de CERGY PONTOISE FC

JND U6/U7 Samedi 13 Juin 2026 (2 sessions matin & après-midi) sur les installations du club de GONESSE RC

PROCHAINE REUNION MARDI 26 MAI 2026





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 19 mai 2026

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 :	11octobre 2025 –U9F – GONESSE RC
RASSEMBLEMENT 1 :	08 novembre 2025 – U7F – BEAUMONT-MOURS
PLATEAU 2 :	15novembre 2025 –U9F – FOSSES FU
FESTIVAL U9F :	Futsal le 06 décembre 2025 (sur inscription supplémentaire)– FUTSAL AJED
RASSEMBLEMENT 2 :	13 décembre 2025 – U7F-TAVERNY COSMO
RASSEMBLEMENT 3 :	10 janvier 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F–five(annulé)
PLATEAU 4 :	17 janvier 2026 – U9F – Ent BEAUMONT-MOURS
RASSEMBLEMENT 4 :	24 janvier 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F – FUTSAL St Prix
PLATEAU 5 :	31 janvier 2026- U9F – DVOF à St Prix
FESTIVAL U9F :	Five le 07 février 2026 (sur inscription supplémentaire) – FIVE Beauchamps
PLATEAU 3 :	14 février 2026 –U9F–DVOF à St Prix
RASSEMBLEMENT 5 :	14 mars 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F – FC2M
PLATEAU 6 :	28 mars 2026- U9F – TAVERNY COSMO
RASSEMBLEMENT 6 :	11 avril 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F – FC2M
FESTIVAL U9F :	Extérieur le 04 avril 2026 (sur inscription supplémentaire) – à FRANCONVILLE
RASSEMBLEMENT 6 :	11 avril 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F à ENT BEAUMONT MOURS





FESTIVAL U9F : Beach soccer le 23 mai 2026 à la plage de l'Adam (sur inscription supplémentaire)
RASSEMBLEMENT 7 : 23 mai 2026 – U6F-U7F, à la plage de l'Adam

INFORMATIONS

Dates du foot à 5

30/05/26 **Annulation du plateau foot à 5**

RASSEMBLEMENT 7 - U7F : 23 mai 2026 – U6F-U7F, la plage de l'Adam, RDV 9h00 ; début 9h30.
Attention, les joueuses U8F et U9F ne sont plus acceptées dans les rassemblements U7F

COURRIERS DES CLUBS

RAS

FESTIVAL U9F

Prochaines rencontres Beach soccer le 23 mai 2026 à la plage de l'Isle Adam, RDV 10h00
Début épreuve 10h30 ; fin 12h30

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

RAS

RENCONTRES REPORTEES

20/05/26

ADAMOIS OL 1

U13F poule B

Mail du :

Journée 4, Match 55383580 du 21/03/26 reporté le 20/05/26 reçoit ST PRIX ES1

Nouvelle date : **20/05/26 à 16h00**

Motif :

Accord

23/05/26

TAVERNY COSMO 1

U13F poule B

Footclub du : **19/05/26**

Journée 7, Match 55383591 du 30/05/26 avancé le 23/05/26 reçoit Adamois OL1

Nouvelle date : **23/05/26 à 11h00**

Motif : Accord entre les entraîneurs

Accord

1^{ier} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

2^{ème} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE JOUES AVANT FORFAIT AVISE





FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

RAS

AMENDES

CHALLENGE U11F , Résultats 2^{ème} TOUR

CENTRE 1 :

- 1) ENT SSG-SOISY 1 **Qualifié**
- 2) SARCELLES AAS 1 **Qualifié**

CENTRE 2 :

- 1) CERGY-PONTOISE FC 1 **Qualifié**
- 2) AJED 1 **Qualifié**

CENTRE 3 :

- 1) FRANCONVILLE FC 1 **Qualifié**
- 2) ENT MERY-MERIEL FC 1 **Qualifié**

CENTRE 4 :

- 1) ERMONT AMS 1 - **Qualifié**
- 2) ST OUEN L'AUMONE AS 1 **Qualifié**





STATUTS ET RÈGLEMENTS NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

RÉUNION DU 18 MAI 2026 - 14h00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

U14 D2 / Unique / Poule A
Journée du 16 MAI 2026

St Brice F.C. 22	Ecouen Fc 22	St Brice F.C. 22 responsable
------------------	--------------	-------------------------------------

St Brice F.C. 22: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



U14 D2 / Unique / Poule B
Journée du 16 MAI 2026

Bezons U. Sec. Om. 21	St Ouen L'Aumone As 22	Bezons U. Sec. Om. 21 responsable
-----------------------	------------------------	--

Bezons U. Sec. Om. 21: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D3 / Unique / Poule A
Journée du 16 MAI 2026

St Prix Es 21	Adamois Ol. 21	St Prix Es 21 responsable
---------------	----------------	----------------------------------

St Prix Es 21: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D3 / Unique / Poule A
Journée du 16 MAI 2026

Fosses F. U. 21	Cormeillais A.C.S. 22	Fosses F. U. 21 responsable
-----------------	-----------------------	------------------------------------

Fosses F. U. 21: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D4 / Unique / Poule B
Journée du 16 MAI 2026

Cosmo Taverny 22	E.S. Herblay 22	Cosmo Taverny 22 responsable
------------------	-----------------	-------------------------------------

Cosmo Taverny 22: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D5 / Unique / Poule C
Journée du 16 MAI 2026

Grosly F.C. 22	Champagne 95 Sfc 22	Grosly F.C. 22 responsable
----------------	---------------------	-----------------------------------

Grosly F.C. 22: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D5 / Unique / Poule B
Journée du 16 MAI 2026

Sarcelles Aas 27	Gonesse Rc 24	Sarcelles Aas 27 responsable
------------------	---------------	-------------------------------------

Sarcelles Aas 27: **AVERTISSEMENT**



Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D2 / Unique / Poule A
Journée du 16 MAI 2026

St Leu 95 Fc 22	Deuil Enghien Fc 21	St Leu 95 Fc 22 responsable
-----------------	---------------------	-----------------------------

St Leu 95 Fc 22: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Championnat Du Dimanche Matin D1 / Unique / Unique
Journée du 17 MAI 2026

Franconville Fc 5	Adamois Ol. 5	Franconville Fc 5 responsable
-------------------	---------------	-------------------------------

Franconville Fc 5: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Seniors Départemental 4 / Unique / Poule C
Journée du 17 MAI 2026

Montmorency Fc 2	Neuville S/ Oise As 1	Montmorency Fc 2 responsable
------------------	-----------------------	------------------------------

Montmorency Fc 2: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U18 D3 / Unique / Poule C
Journée du 17 MAI 2026

Beauchamp A.S. 22	Vexin A.S. 21	Beauchamp A.S. 22 responsable
-------------------	---------------	-------------------------------

Beauchamp A.S. 22: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D4 / Unique / Poule Unique
Journée du 17 MAI 2026

Arnouville F. As 21	Auvers-Ennery Fc 21	Arnouville F. As 21 responsable
---------------------	---------------------	---------------------------------

Arnouville F. As 21: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 18 MAI 2026

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Crier

Assiste : M Renault (Cda)

Excusé : M Duclos

Absents : M Bœuf-Monteiro - M Konté (Comité).

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

[ART 20.3](#) : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





RÉUNION D'INFORMATION

La Commission Futsal tiendra au siège du DVOF - 6, avenue du Bosquet à Baillet en France, une réunion d'information en présence de M Traoré président du DVOF.

ORDRE DU JOUR

Bilan de la saison 2025/2026 : classements – montées et descendes dans les différents championnats

Engagements prévisionnels pour la saison 2026/2027

Organisation des critères jeunes et des plateaux Futsal :

Le lundi 08 juin 2026 à 19h00.

COURRIERS CLUBS

Combo Futsal : Mail du 15-05-26

Réception feuille de match papier U12 du 09-05 contre Sannois Fce.

Avicenne Asc : Mail du 18-05-26

Réception feuille de plateau et de présence de votre club pour le plateau du 10-05-26

RETOUR COMMISSION DES FINANCES

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

Sanction pour les clubs en infraction :

Perte d'un point au classement pour chaque rencontre de championnat programmée jusqu'à régularisation de leur situation financière.

Cette sanction sportive est applicable à toutes les équipes seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Foot Entreprise, Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional et / ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, la sanction sportive est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.

FUTSAL D1

Match n° 53534610 : Combo Futsal 2 / Bezons Fc 1 du 16/05/2026

Combo Futsal 2 : 1 point de pénalité

FUTSAL D2

Match n° 53535151 : Osny United 1 / Montigny Lvdb 2 du 09/05/2026

Montigny Lvdb 2 : 1 point de pénalité

Match n° 53535160 : Montigny Lvdb 2 / FC VLB 1 du 16/05/2026

Montigny Lvdb 2 : 1 point de pénalité





CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CRITÉRIUM U12

Match n° 55468900 : Combo Futsal 21 / Sannois Fce 22 du 09-05-26

Réception feuille de match papier

Combo Futal 21 : **2 Buts**

Sannois Fce 22 : **2 Buts**

Combo Futal 21 : **Amende = 10 €** (Feuille de match irrégulière, manque n° de match et nom de l'arbitre)

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 53535158 : Marcouville City Cp 3 / Afs Vauréal 2 du 16-05-26

Lecture de la feuille de match.

Absence de l'équipe d'Afs Vauréal 2

Marcouville City Cp 3 : **5 Buts 3 Points**

Afs Vauréal 2 : **0 But -1 Point**

Afs Vauréal 2 : **Amende triplée 3 x 30€ = 90 €**

3^{ème} FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 53534917 : Montmagny Asfs 2 / Avicenne Asc 2 du 11-05-26

Forfait non avisé de l'équipe d'Avicenne Asc 2.

Montmagny Asfs 2 : **5 Buts 3 Points**

Avicenne Asc 2 : **0 But -1 Point**

Avicenne Asc 2 : **Amende triplée 3 x 45€ = 135 €**

Avicenne Asc 2 : **Forfait général de l'équipe dans les 3 dernières journées**

1^{er} APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION DU
RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

SENIOR D1

Match n° 53534606 : Bezons Sc 1 / Sportifs de Garges 2 du 18-05-26

SENIOR D2

Match n° 53535160 : Montigny Lvdb 2 / FC VLB 1 du 16-05-26





2^{ème} APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION DU
RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U12

Match n° 55468849 : Avicenne Asc 21 / Garges Djibson Asc 21 du 10-05-26

FINALES CHALLENGES FUTSAL

Les Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal auront lieu le samedi 30 mai à Vauréal
Gymnase des Toupets – Avenue Louise Michel – 95490 Vauréal

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.

FINALE CHALLENGE U12 FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	55647593	AVICENNE ASC 21	MARCOUVILLE CITY CP 21	Samedi 30-05-26 à 11H00

FINALE CHALLENGE U14 FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	55647598	ASF ARGENTEUIL 21	COMBO FUTSAL 21	Samedi 30-05-26 à 13H15

FINALE CHALLENGE U16 FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	55647603	AFS VAURÉAL 21	COMBO FUTSAL 21	Samedi 30-05-26 à 15H30





FINALES COUPES COMITÉ ET CVO SENIOR

Les Finales des Coupe Comité et CVO Futsal auront lieu le Samedi 23 mai à Attainville.
Gymnase Communal – Chemin de Mesnil-Aubry– 95570 Attainville

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

FINALE COUPE COMITÉ FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	55647617	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Samedi 23-05-26 à 15H00

FINALE COUPE CVO FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	55647611	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	MONTMAGNY ASFS 1	Samedi 23-05-26 à 18H00





PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°10 - Week-end des 23 et 24 Mai 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 24 Mai 2026 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	8	Persanaise Cfj (1-2) Asf Argenteuil 1 Ermont Ams (1-2) Futsal Club VLB (1-2) Garges Djibson Asc 1
Dimanche 24 Mai 2026 (coup d'envoi à 11h00)			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	8	Afs Vauréal (1-2) Avicenne Asc (1-2) Génération Herblay (1-2) Marcouville City Cp (1-2)

1^{er} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAUX U10 des 09 et 10-05-26

Marcouville City CP : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 09-05-26 à Attainville.

As Eragny Fc : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 09-05-26 à Ermont Ams.

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 09-05-26 à Ermont Ams.

Génération Herblay : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 10-05-26 à Asc Avicenne.

FC VLB : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 10-05-26 à Garges Djibson.

Sportifs de Garges : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 10-05-26 à Garges Djibson.

Prochaine réunion : Lundi 01-06-26 à 18H30





COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 19 MAI 2026

Présents : MM. Plassart—Letellier.

FMI – MODIFICATIONS

Vous devez dès à présent **installer** la version **5.0.17** sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

La version FMI 3.9.0.0 ne fonctionne plus.

Pour **préparer toutes vos rencontres**, connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

Bonne saison à vous !

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.





Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS



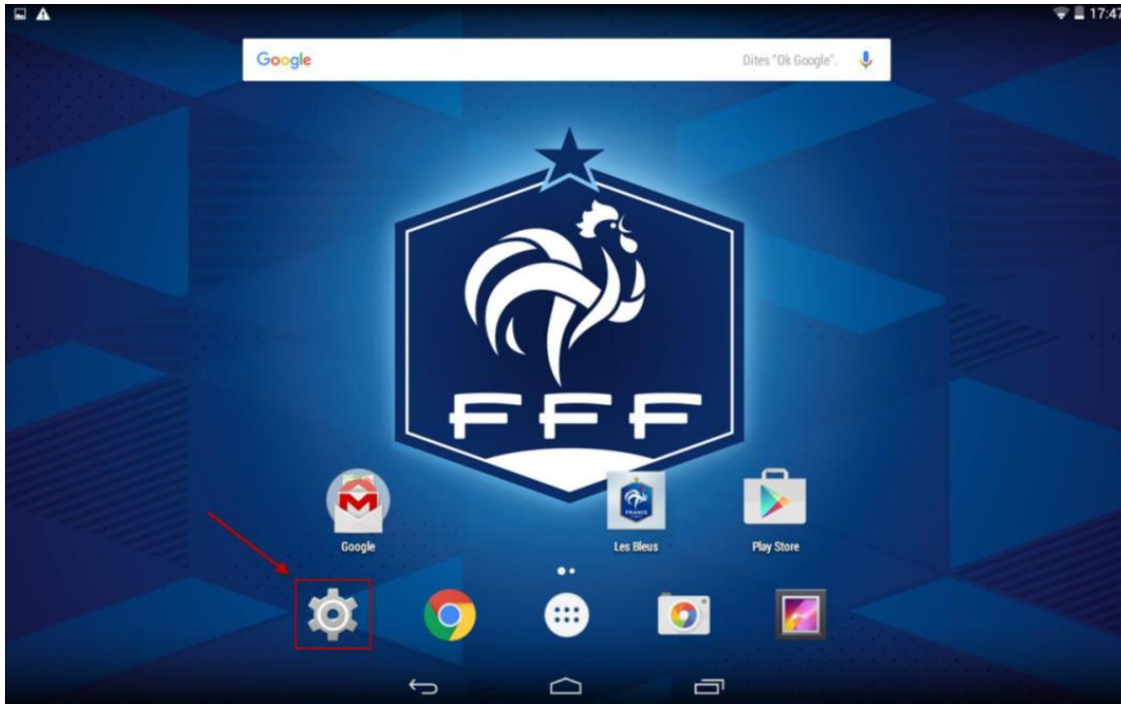


1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

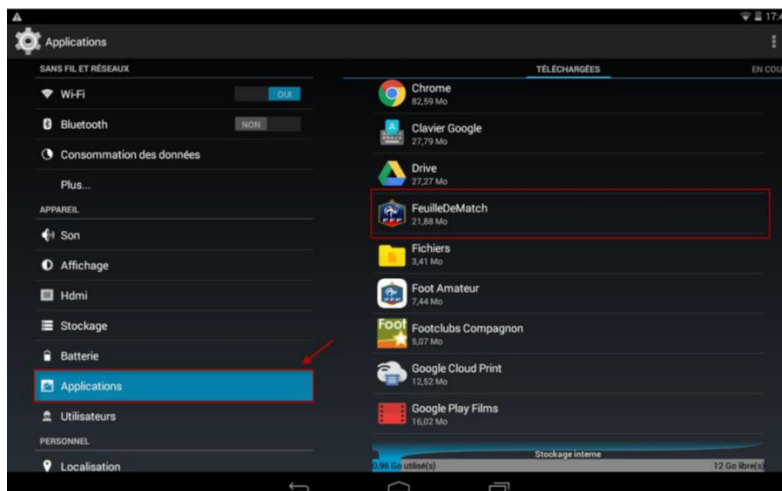
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

☑ Allez dans paramètres de la tablette.

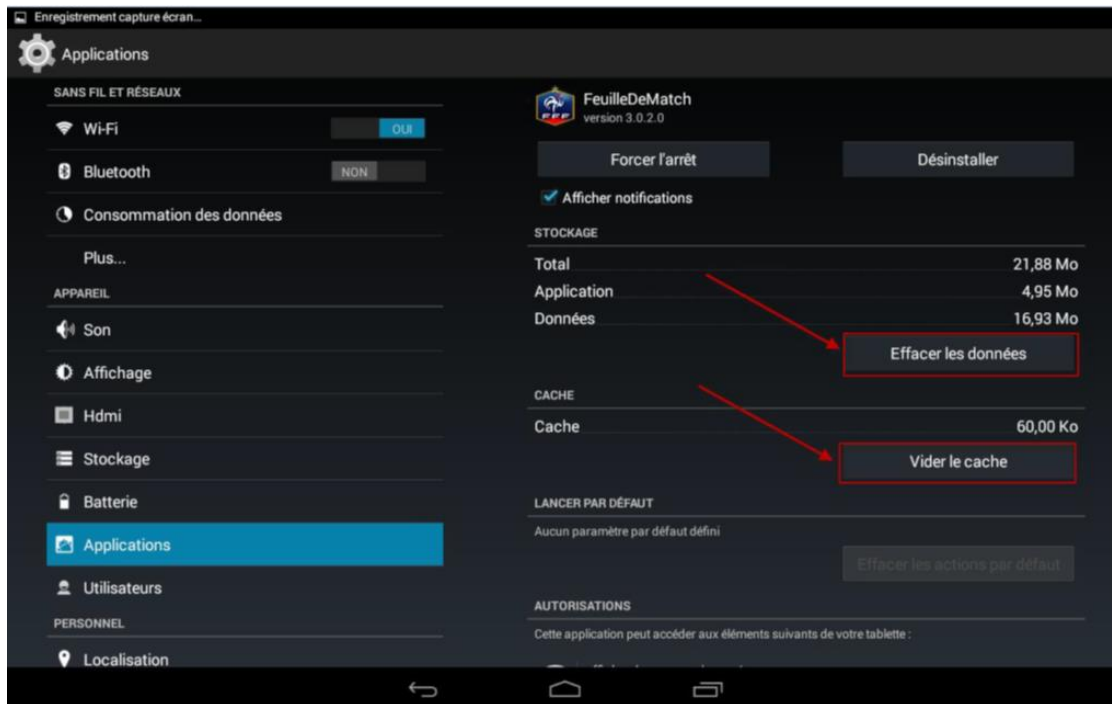


☑ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☑ Effacer les données et vider le cache

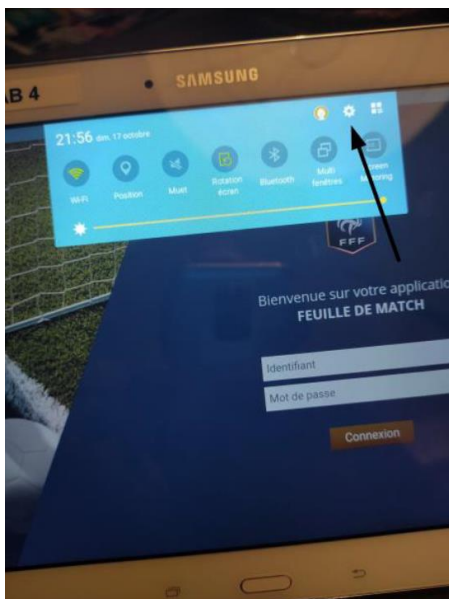




☞ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

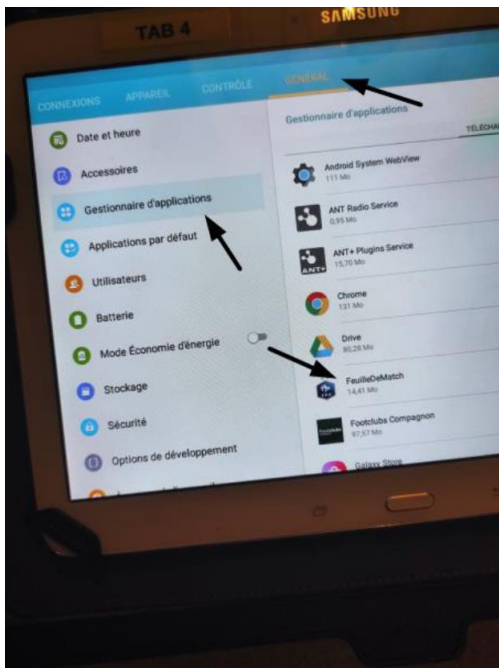
AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.

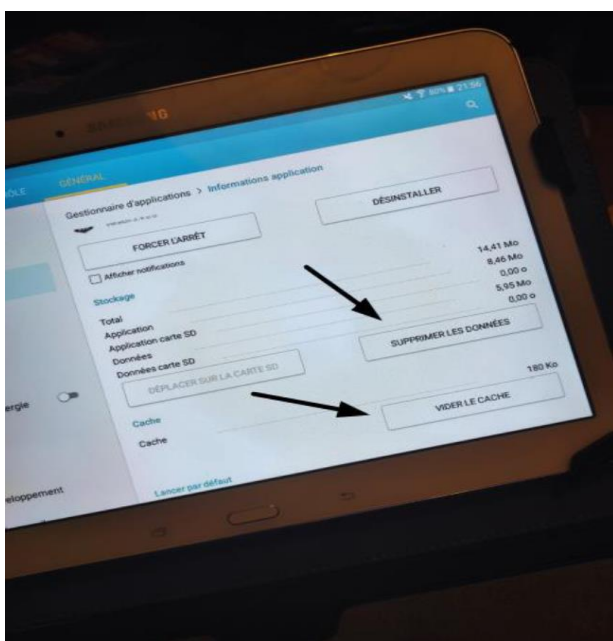


☞ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





☒ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fffr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION 19 MAI 2026

Présents : MM. Plassart – Febvay – Da Mata – Letellier – Gomes.

ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.





Ville de PONTOISE : NNI 955000201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

Ville de ENGHEN LES BAINS: NNI 952109901

M. GOMES de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le mercredi 13 mai 2026 à 14h00, au gymnase de la COUSSAYE, 53, rue COUSSAYE pour classement de l'installation.

Ville de MONTIGNY LES CORMEILLES: NNI 954249903

M. LACOUR et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le vendredi 15 mai 2026 à 10h00, au gymnase du COSEC, rue Auguste RENOIR pour classement de l'installation.

Ville de ECOUEN: NNI 952050101 et 952050102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade Municipal, 18, rue du Maréchal FOCH, pour classement des éclairages.

Ville de GROSLAY: NNI 952880101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade Serge CUKIER, Chemin des ROUILLONS, pour classement de l'installation.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

